MAIRIE DE BRAINS
Loire-Atlantique

N° AGT/2026/116

ARRETE MUNICIPAL

Objet :
Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 02 octobre 2026 par M. VERDAN Fabrice, Président de l'association *ASBB*, domiciliée 2 bis route des Terres Quartières 44830 BOUAYE (Loire-Atlantique), presidence.asbrainsbasket@gmail.com, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), au sein de la salle polyvalente, 9 bis rue des Prês, Brains (Loire-Atlantique), du 24 octobre 2026 au 25 octobre 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M.VERDAN Fabrice, Président de l'association ASBB, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), salle polyvalente, 9 bis rue des Près, Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- **TOURNOI DE RENTRÉE 2026, du samedi 24 octobre 2026 à partir de 11h00 au dimanche 25 octobre 2026 jusqu'à 1h00.**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2026 est porté à : **3**

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- La Gendarmerie de BOUAYE
- M.VERDAN Fabrice, Président de l'association ASBB

Publié à la Mairie de Brains le 16 octobre 2026

Fait à Brains, le 15 octobre 2026

Le Maire
Laure BESLIER